

bourgeois dudit Lyon, crée, constituée, cède, etc., perpétuellement et irrévocablement aux Prieur et Religieux du couvent de Nôtre-Dame de Confort, dans lequel couvent ledit Maupin, son mari, et leurs enfants (*sic*) (6), ont été inhumés, une pension annuelle, perpétuelle et foncière de 40 livres tournois, payable moitié à Noël et moitié à la Saint-Jean-Baptiste, le premier payement commençant au plus prochain desdits jours de Noël ou Saint-Jean après son décès, et ainsy continuellement et perpétuellement, sans prescription de temps. Laquelle pension elle impose sur une maison luy appartenant, size rüe du Temple ou de la Monnoye, où est pour enseigne le cheval vert, la moitié de ladite maison a elle donnée et léguée par feu Ennemond Panisset, son père, par son testament passé par devant Freysinet, notaire Royal, le 8^e novembre 1650, et ayant acquis l'autre moitié de Jean Denicour, marchand de Saint-Symphorien-d'Ozon en Dauphiné, héritier de feüe Françoise Panisset, sa femme, sœur de ladite Benoîte Panisset, par contract passé par devant Mestral, notaire Royal dudit Saint-Symphorien, le 10^e janvier 1655, laquelle maison jouxte ladite rüe de soir, la maison de Charles Baillif, maître chirurgien, de bize, la maison de Claude Gabet, sieur Marquis et des enfants et héritiers de defuntes Jeanne et Claudine Gonon de vent et matin, et sur chaque partie de ladite maison solidairement, sans que ladite pension puisse être rachetée, transférée ny modérée sous quelque prétexte que ce soit, a la charge et condition de dire et célébrer par lesdits Prieur et Religieux, annuellement et

(6) Ce qui semblerait indiquer que Maupin avait eu de sa femme Benoîte Panisset, plusieurs enfants, et que seul Ennemond survécut.